

PROCES-VERBAL

Nombre de membres

Séance du lundi 18 mars 2024

en exercice: 9

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-François LABORDE.

Présents : 5

Votants: 8

Sont présents: Jean-François LABORDE, Laetitia DUVAL, Jérôme BÉRAL, Emmanuel LEROY, André OLLIE

Représentés: Régis TERRIEU, Dominique HOUZEAU, Claude JORDA

Excuses:

Absents: Brunella CLERAMBOURG

Secrétaire de séance: Emmanuel LEROY

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV séance du 26/02/2024
2. Election des membres de la commission de délégation de service public.
3. Délibération décidant du lancement d'une délégation de service public pour la gestion du multi-service "le Rotja"
4. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villefranche de Conflent et la commune de Fuilla -tranche 2024 des travaux de sécurisation du chemin vicinal Sainte-Eulalie
5. Décision sur la situation de la maison dite du garde-barrière (Sainte-eulalie)
6. Autorisation au Maire de se porter partie civile en appui de deux employés municipaux

Questions diverses

1. Approbation PV séance du 26/02/2024: approuvé à l'unanimité

2. Election des membres de la commission de délégation de service public

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, le maire demande aux candidats de se manifester:

Titulaires :

-Béral Jérôme
-Duval Laetitia
-Leroy Emmanuel

Suppléants :

Houzeau Dominique
Terrieu Régis
Jorda Claude

Le maire demande si le vote à main levée est acceptée par le conseil municipal,

Le conseil approuve à l'unanimité l'élection à main levée des membres titulaires et délégués;

- Nombre de suffrages obtenus :

Titulaires :

-Béral Jérôme 8 voix
-Duval Laetitia 8 voix
-Leroy Emmanuel 8 voix

Suppléants :

Houzeau Dominique 8 voix
Terrieu Régis 8 voix
Jorda Claude 8 voix

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

-Béral Jérôme
-Duval Laetitia
-Leroy Emmanuel

- en qualité de membres suppléants :

-Houzeau Dominique

-Terrieu Régis
-Jorda Claude

3. Délibération décidant du lancement d'une délégation de service public pour la gestion du multi-service "le Rotja"

Pour rappel, un contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion du multi-service Le Rotja court jusqu'au 14/07/2024. Il est donc nécessaire de statuer sur une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de Délégation de Service Public .

Il appartient dès lors à l'assemblée de se prononcer sur le lancement de la procédure de délégation du service public pour l'exploitation du multi-service "Le Rotja;

Monsieur le Maire ne souhaite pas que soit délibérée, ce jour, la question du lancement d'une délégation de service public pour la gestion du multi-service "le Rotja". Il préfère reporter cette décision, les retours et commentaires de l'avocat de la commune concernant la 2ème version corrigée du contenu de l'avis de concession n'ont pas été reçus en mairie;

Il demande au conseil de se décider cependant sur deux points : le maintien ou non du service public, le maintien ou non de la délégation de service public.

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales;

Le Conseil, à l'unanimité, décide

1. Le maintien du service public

2. Le principe de la Délégation de service public pour la gestion du multi-service Le Rotja est approuvé.

4. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villefranche de Conflent et la commune de Fuilla -tranche 2024 des travaux de sécurisation du chemin vicinal Sainte-Eulalie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas tous les éléments nécessaires à une prise de décision concernant ce point du jour.

Le 19/03/2024, une réunion est fixée en sous-préfecture entre les parties de cette convention.

La question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5. Délibération concernant la maison dite du garde-barrière Fuilla

Suite aux éboulements sur le chemin vicinal de Fuilla après le passage de la tempête Gloria en 2020, des travaux financés par SNCF réseau, la Région et l'Etat ont été réalisés en 2022 et 2023 pour protéger le chemin vicinal et la voie ferrée.

Il est aujourd'hui question de prendre une décision sur la situation de la maison du garde-barrière et deux solutions sont possibles :

-Soit la détruire après une proposition de rachat à M. Farges à l'amiable ou après une procédure d'expropriation en cas de refus de Monsieur de vendre cette maison

-Soit la protéger par des ouvrages de protection.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de se positionner sur une décision de principe.

Ouï l'exposé de son Président, l'assemblée, à l'unanimité dit :

-Ne pas avoir en sa possession tous les éléments nécessaires à une prise de décision

-Demande au maire de lui apporter des éléments d'ordre financier et juridique afin de pouvoir statuer

6. Information du Maire :

Monsieur le Maire rajoute ce point à l'ordre du jour qui est un point d'information.

Monsieur le premier adjoint et deux employés communaux ont été insultés et menacés de mort par un administré de la commune. Il informe que plainte et poursuite judiciaire sont en cours. L'AMF 66 s'est portée partie civile pour le premier adjoint. Monsieur le Maire informe que si la commune veut également se porter partie civile, il faudra une délibération en ce sens. Cette question sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

Pour les employés communaux, un arrêté du maire suffit afin que la commune se porte partie civile.

Questions diverses

-Réunion falaise Villefranche le 19.03.2024 à la sous-préfecture de Prades.

-Rendez-vous le 20.03.2024 entre le maire et le procureur de la République dans le cadre des plaintes déposées le 24.02.2024 pour menace de crime ou délit contre les personnes ou les biens à l'encontre d'un élu local et à l'encontre d'un ou des chargé(s) de mission de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h13

Le Maire, Jean-François Laborde,
Le secrétaire de séance Emmanuel Leroy,

